

Règlement – Escape run
Samedi 26 Septembre 2026 –
Laventie

Preliminaire

Les organisateurs peuvent être contactés pour toute information complémentaire à ce règlement par mail à l'adresse mediatheque@laventie.fr.

En cas d'urgence le jour de la course, le responsable sécurité est joignable au 06 74 56 33 39. La course dont fait l'objet ce règlement est **interdite à tous engins à roue(s)**, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, **et aux animaux**.

Article 1 : Lieu, date et nature de l'événement

- Nature de la course

L'Escape Run est une course non chronométrée en **relais par équipe de 4** organisée par le service des sports et la médiathèque. Chaque participant doit effectuer au moins une boucle de 2 km. Au total, chaque équipe doit parcourir **6 boucles de 2 km**, soit une **distance totale de 12 km**.

Pendant qu'un membre de l'équipe court, les autres doivent résoudre une énigme : s'ils n'ont pas réussi avant que leur coéquipier ne termine sa boucle, ils recevront une pénalité.

Les participants âgés de 8 à 12 ans doivent être accompagnés, durant la course, par un membre de leur équipe âgé de plus de 12 ans.

- Date de la course

Elle aura lieu le matin du **26 Septembre 2026**.

Le site ouvrira à 9h pour un départ de la course à 10h.

La fin de l'événement est prévue à 12h.

- Lieu de la course

Rendez-vous à la médiathèque dans le parc Cœur de ville de Laventie.

- Dossards

Le retrait des dossards se fera soit

- En médiathèque sur les heures d'ouvertures :

Lundi : 10:00-12:00/ 14:00-19:00

Mardi : 13:30-16:30

Mercredi : 9:00-12:00/ 13:30-19:00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 10:00-12:00/ 14:00-19:00

Samedi : 10:00-12:00/ 14:00-16:00

Dimanche : Fermé

- Sur place **jusqu'à une demi-heure avant le départ**.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 2 : Tarif

L'inscription est **gratuite**.

Article 3 : Conditions de participation

L'Escape Run est ouverte aux équipes de 4 personnes.

Les participants doivent être âgés d'au moins 8 ans.

Article 4 : Formalité d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes **jusqu'au 22 septembre 2026**.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet de la ville **laventie.fr**

Article 5 : Sécurité

Le parcours se fera soit sur route ouverte (sécurisée par des signaleurs) soit sur trottoirs. Les traversées de route se feront soit sur les passages piétons soit en suivant les tracés spécifiques.

Si vous empruntez la route, vous n'êtes pas seuls, même si des arrêtés seront positionnés, il convient d'être vigilant lorsque vous les traversez.

En cas de problème, vous pourrez joindre l'organisation au n° 06 74 56 33 39

Article 6 : Responsabilité du participant

Le participant s'engage à participer à L'escape run s'il est apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Il assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries, ...

Il, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve.

Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Par le présent acte, il accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Les mineurs participants à L'escape run sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Article 7 : Récompenses

Les participants seront invités, à l'issue de l'événement, à partager une collation et un verre de l'amitié. Des lots seront ensuite attribués par tirage au sort parmi l'ensemble des équipes participantes.

Article 8 : Charte du coureur

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre coureur (jusqu'à l'arrivée des secours).

Article 9 : Droit à l'image - CNIL

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse (mail : protectiondesdonnees@laventie.fr).

Article 10 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques défavorables, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de remettre l'événement.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription à L'escape run vaut l'acceptation, sans réserve de ce règlement, dans sa totalité.